

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DDEEES 66** Subvention à la Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) (12<sup>e</sup>) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) (12<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.500 euros est attribuée à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) située 2, rue du Rendez-Vous à Paris 12<sup>e</sup> (131121 - 2013\_04311) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 30.480 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).